

# **COMMUNE DE SAINT TROPEZ**

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE  
CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC  
MARITIME AYANT POUR OBJET LE MAINTIEN DE  
L'ENROCHEMENT DE PROTECTION DU MUR DE  
SOUTÈNEMENT DU CIMETIERE MARIN SUR LA COMMUNE  
DE SAINT-TROPEZ**

## **RAPPORT D'ENQUETE**

## **I – RAPPORT D'ENQUETE**

### **I-1 Objet et organisation de l'enquête**

### **I-2 Déroulement de l'enquête**

### **I-3 Analyse du projet et du dossier par le commissaire enquêteur**

### **I-4 Observations du public**

### **I-5 Analyse par thème**

### **I-6 Synthèse et réponse du Maitre d'Ouvrage**

### **I-7 Résumé du rapport**

### **I-8 Clôture de l'enquête**

### **Liste des annexes**

## **I-1 OBJET ET ORGANISATION DE L'ENQUETE**

### **I-1-1 Préalable**

Il s'agit d'une enquête publique relative au projet de concession d'utilisation du domaine public maritime ayant pour objet le maintien de l'enrochement de protection du mur de soutènement du cimetière marin sur la commune de Saint-Tropez

Cette enquête est faite notamment dans le cadre :

- . des articles du code de l'environnement L-123-1 et suivants L-321-5 et R-123-1 et suivants.
- . des articles du code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L-2134-1 et suivants et R-2124-7 et suivants.

Une demande de désignation du commissaire enquêteur a été effectuée par Monsieur le Préfet du Var

Monsieur Daniel JARRIN a été nommé commissaire enquêteur, par décision n° E17000089/83, du 19 décembre 2017, du magistrat en charge des enquêtes publiques auprès du Tribunal Administratif de Toulon. (annexe 1)

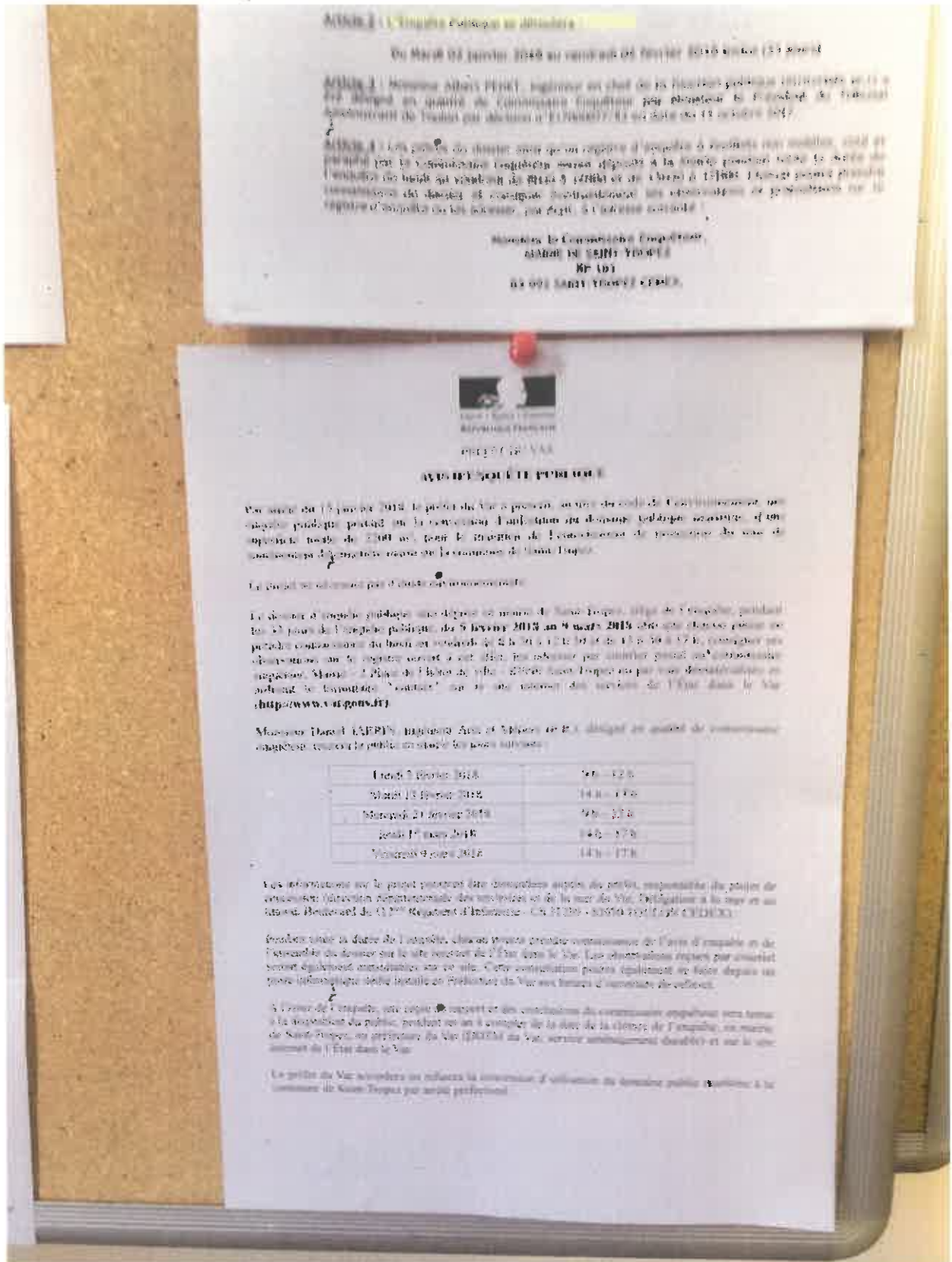
Par arrêté DDTM/SAD/UPEG n°2018/01 en date du 15 janvier 2018 Monsieur le Préfet du Var a porté ouverture d'une enquête publique, du 5 février 2018 au 9 mars 2018. (annexe 2)

L'enquête est conduite en conformité avec le Code de l'environnement (articles L-123-1 et suivants)

### **I-1-2 Affichage Publicité**

Le commissaire enquêteur a vérifié l'application des prescriptions législatives et réglementaires ainsi que celles de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var et il a constaté que :

\* Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête était affiché par la mairie de Saint Tropez ; le commissaire enquêteur a vérifié le 23 janvier 2018 que cet affichage était bien effectif. (photo ci dessous)



- des affiches ont été apposées sur la route d'accès au cimetière ainsi qu'aux deux entrées du cimetière (photos ci-dessous)







- \* Un avis d'enquête a été publié dans les annonces légales :
  - Var matin du 19 janvier 2018
  - La Marseillaise du 19 janvier 2018
  - Soit 15 jours au moins avant le début de l'enquête (annexes 3.1 et 3.2)

\* Un rappel de l'avis d'enquête a été publié dans les annonces légales

Var matin du 5 février 2018

La Marseillaise du 5 février 2018

Soit moins de 7 jours après le début de l'enquête (annexes 4.1 et 4.2)

### **I-1-3 Registre d'enquête**

Un registre d'enquête a été mis à la disposition du public, du 5 février 2018 au 9 mars 2018 inclus, en mairie de Saint Tropez

Le registre a été ouvert et paraphé par le commissaire enquêteur.

Il a été clôturé par le commissaire enquêteur le 9 mars 2018

Il est joint au présent rapport en annexe 5

### **I-1-4 Dossier d'enquête**

il comprend :

#### **A - Le dossier soumis à enquête publique constitué :**

D'un avis d'enquête publique résumant l'arrêté préfectoral mentionné ci-dessus en annexe 2

D'une fiche de compréhension résumant le reste du dossier

D'un plan de situation extrait de la carte routière. Le site est identifié par une photo aérienne incluse dans ce plan.

De la demande communale comprenant :

Les références du pétitionnaire, Monsieur le Maire de Saint Tropez et du responsable du service des affaires maritimes et portuaires.

Un résumé non technique

La délibération municipale approuvant la demande de renouvellement, le financement de la dépense correspondante et mandatant Monsieur le Maire de Saint Tropez ou son représentant pour signer tous les documents afférents à la concession.

Un dossier comprenant 3 plans de situation plus précis avec notamment un extrait cadastral.

Un plan intitulé, « Etat des lieux » alors qu'il s'agit du plan d'origine.

Un plan du projet

Deux photos de l'ouvrage

Le projet de concession



### Les avis des services

Préfecture maritime de la Méditerranée

Direction générale des Finances Publiques

Direction départementale des territoires et de la mer, délégation de la mer et du littoral

Direction départementale des territoires et de la mer, service DPM et environnement marin

Ministère des Armées

L'avis du service gestionnaire, Délégation de la mer et du littoral, service DPM et environnement marin

**Le dossier soumis à enquête publique dans la commune concernée est joint en annexe 6**

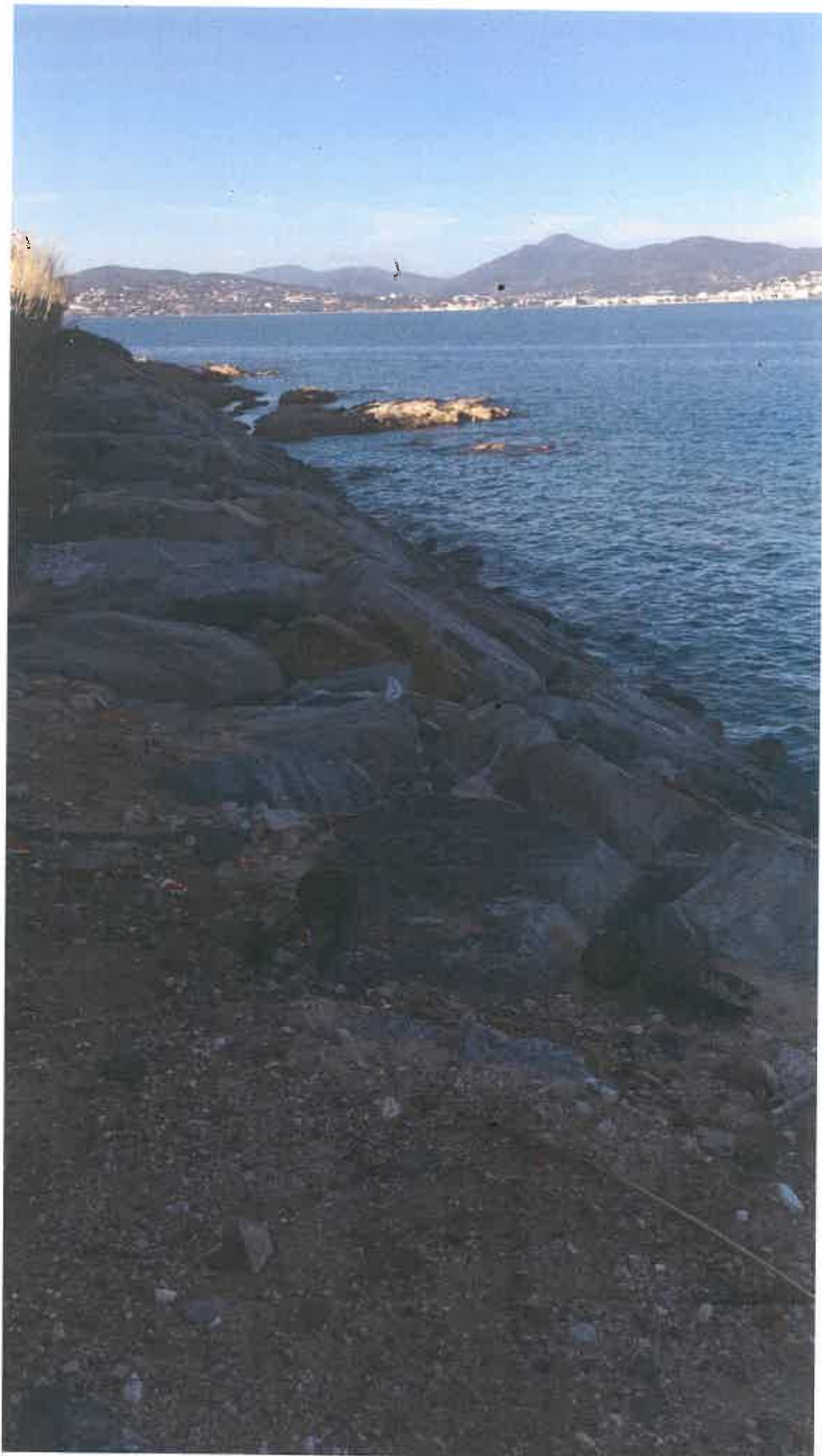
### **✚ I-1-5 Préparation et organisation de l'enquête**

Suite à la nomination du commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif du 19 décembre 2017 (annexe 1), la Préfecture du Var, par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service Aménagement Durable, a contacté le commissaire enquêteur.

Après accord sur les dates, un arrêté préfectoral a été pris en date du 15 janvier 2018 (annexe 2)

#### **I-1-5-1 Réunions et visite des lieux préalablement à l'enquête**

Le 23 janvier 2018 : Réunion suivie d'une visite du site. M. Laurent Mottin accompagne le commissaire enquêteur sur le site puis en mairie de Saint Tropez. Outre la vérification de l'affichage le commissaire enquêteur a pris une photo de l'enrochement au droit de l'entrée sud, montrant une dégradation (photo)



## I-2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée aux lieux, jours et heures fixés par l'arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur remercie les élus et les personnels de la commune de Saint Tropez qui lui ont réservé le meilleur accueil et répondu à ses interrogations et à ses demandes. Aucune remarque n'a été portée sur le registre, soit par écriture directe, soit par l'agrafage des courriers reçus. Aucune remarque n'a été déposée par voie dématérialisée

Aucune personne n'a été reçue par le commissaire enquêteur

Le 9 mars 2018 à 17h00 le commissaire enquêteur a clos le registre d'enquête. Il est joint en annexe 6 au présent rapport.

Le 15 mars 2018 le commissaire enquêteur a remis et commenté son PV de synthèse des observations à la DDTM du Var, au cours d'une réunion. Ce PV de synthèse est intégré au présent rapport au chapitre I-6 ci-après.

## **I-3 ANALYSE DU PROJET ET DU DOSSIER PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**

### **I-3-1 Administrativement**

- Le dossier est complet

### **I-3-2 Qualitativement**

La surface de l'emprise sur le terrain était différente de celle des plans d'origine.  
S'agit il d'une erreur d'origine ou de travaux ultérieurs ?

Le dossier présume qu'il s'agit d'une erreur d'origine (voir courrier du 27  
novembre 20/12/2017 du service gestionnaire)

Le dossier présenté corrige le plan et rectifie la surface.

## **I-4 OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Aucune observation n'a été émise, ni sur le registre, ni par voie électronique, ni par  
intervention lors des permanences du commissaire enquêteur

## **I-4 OBSERVATIONS DES AUTORITES ADMINISTRATIVES, DES COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS**

### **1) Les observations des autorités administratives**

Préfecture maritime de la Méditerranée : avis favorable

Direction générale des Finances Publiques : pas d'observation et accord sur la gratuité de la concession.

Direction départementale des territoires et de la mer, délégation de la mer et du littoral : avis favorable

Direction départementale des territoires et de la mer, service DPM et environnement marin : avis favorable

Ministère des Armées : avis favorable avec deux observations, l'une sur la prise en compte d'une possible pollution pyrotechnique, l'autre sur l'utilisation possible par la Marine Nationale du site dans le cadre de missions de protections des personnes et des biens ou de défense du territoire.

L'avis du service gestionnaire, délégation de la mer et du littoral, service DPM et environnement marin : avis favorable et mise à l'enquête publique.

### **2) Les observations des collectivités territoriales.**

Aucune collectivité territoriale n'a été consultée à l'exception, bien entendu, de la Mairie de Saint Tropez qui est à l'origine de la demande. (pièce 2 du dossier)

### **3) - Les observations des associations.**

Aucune association n'a été consultée sur ce projet

## **I-5 ANALYSE PAR THEME**

### **I-5-1 Qualité du dossier :**

Aucune observation

### **I-5-2 Sentier du Littoral :**

Le sentier du Littoral semble bien conservé en crête de l'enrochement où existe une plateforme à une cote variant de 3,63 à 4,63. Il serait utile, lors des travaux de réparation de l'extrémité ouest, d'aménager les passages aux deux dénivelées importantes.

### **I-5-3 Nuisances**

Aucune nuisance

## **I-6 SYNTHÈSE ET REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE**

### **I-6-1 PV de synthèse**

Aucune remarque du public.

Deux remarques du Commissaire enquêteur :

- 1) L'extrémité Ouest n'est pas conforme au plan car dégradée. Des travaux d'entretien sont nécessaires.
- 2) Le sentier en crête, d'enrochement nécessiterait, pour sa sécurité, des aménagements, notamment aux changements de niveaux.

Le commissaire enquêteur a rédigé le procès verbal de synthèse (annexe 7).

Une réunion s'est tenue dans les bureaux de la DDTM à Saint Tropez le 15 mars à 14h30 avec la participation de M. Payet

Au cours de cette réunion, le commissaire enquêteur a commenté son PV de synthèse.

Le 26 mars 2018 le commissaire enquêteur a reçu la réponse à ce PV (annexe 8)

## **1-7 RESUME DU RAPPORT**

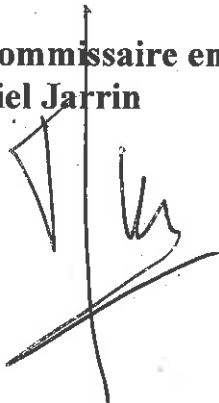
Cette enquête était purement formelle pour être en conformité avec les textes. Elle n'a recueilli aucun intérêt du public.

## **I-8 CLOTURE DE L'ENQUETE**

Le vendredi 9 mars 2018 à 17h l'enquête était close. Le registre a été clos par le commissaire enquêteur et joint au présent rapport.

**Fait à Sainte Maxime le 9 avril 2018**

**Le commissaire enquêteur  
Daniel Jarrin**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DJ', written over a vertical line that extends from the text above. The signature is stylized and somewhat abstract.

**LISTE DES ANNEXES :**

<b>Annexe 1</b>	Nomination du commissaire enquêteur
<b>Annexe 2</b>	Arrêté du 15 janvier 2018
<b>Annexes 3-1 et 3-2</b>	Annonces Presse
<b>Annexes 4-1 et 4-2</b>	Annonces Presse
<b>Annexe 5</b>	Registre
<b>Annexe 6</b>	Dossier d'enquête publique
<b>Annexes 7</b>	PV de synthèse des observations
<b>Annexe 8</b>	Réponses des services de l'Etat aux PV de synthèse